

## **DELIBERATION N° 2003/23-06-06 - RENOUELEMENT D'OUVERTURE DE CREDIT DE TRESORERIE**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, rappelle à l'Assemblée la délibération N° 2002/05-10 du 21 mai 2002 autorisant Monsieur le Maire à signer le renouvellement d'une convention d'ouverture de crédit auprès du Crédit Local de France, d'un montant de 381 000 euros, afin d'améliorer la gestion de la trésorerie, en réduisant le fonds de roulement.

Cette convention arrivant à terme, Dexia CLF Banque propose une ouverture de crédit d'un montant maximum de 381 000 euros pour financer les besoins ponctuels de trésorerie de la Commune. Les conditions sont les suivantes :

Montant : 381 000 euros.

Durée : 364 jours à compter de la signature.

Index des tirages : EONIA

Taux d'intérêts : index + marge de 20 points de base.

Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle.

Commission de réservation : 381 euros (montant prélevé sur le premier versement).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec Dexia CLF Banque,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de Dexia CLF Banque.